



Conseil de quartier de
Villejean
du 16 février 2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU 16 FEVRIER 2021

Ordre du jour :

1. Présentation de la démarche de renouvellement de la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STPD) à Rennes / Méthode de concertation habitante et renouvellement du Groupe Habitants référents Sécurité *en présence de Madame Lénaïc Briéro, élue déléguée à la Sécurité et du service Prévention de la délinquance*
2. Présentation de la démarche engagée de la charte de l'arbre

Introduction

Yvonnick Guillo, Co-Président du Conseil de quartier Villejean introduit la rencontre par un message d'accueil. Il remercie les participants et souhaite une excellente visioconférence aux uns et aux autres.

Christophe Fouillère, également Co-Président de ce Conseil, réitère ces mots d'accueil et rappelle qu'il s'agit du premier Conseil de Quartier de l'année 2021. D'autres réunions suivront jusqu'au mois de juin de cette année. Il rappelle quelques informations. Dans la phase de renouvellement des instances de participation citoyenne, les anciens conseils de quartiers ont été reconduits jusqu'en septembre prochain. De nouveaux habitants sont activement recherchés pour intégrer le nouveau conseil de quartier. Un questionnaire circule depuis 2 mois, pour diagnostiquer le fonctionnement et proposer des évolutions. Quelques personnes ont déjà manifesté un intérêt pour rejoindre le conseil de quartier. Elles ont donc été invitées ce soir.

Il présente brièvement l'actualité de la concertation sur différents dossiers du programme municipal : construction du centre aqua ludique, agrandissement de la station de métro Kennedy, charte territoriale pour les équipements socio culturels du quartier, plan de propreté sur la ville, renouvellement du contrat de ville.

Il rappelle enfin l'ordre du jour, avant de remercier **Lénaïc Briéro**, la nouvelle Adjointe à la Sécurité, **Julie Guyomard**, la responsable du Service Prévention de la Délinquance et Médiations pour leur présence et leurs interventions et Bertrand Martin, directeur-adjoint de la Direction des Jardins et de la Biodiversité.

1. Présentation de la nouvelle stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance

Lénaïc Briéro rappelle que la sécurité est un enjeu majeur de ce mandat. Les élus sont pleinement conscients des attentes des habitants, commerçants et acteurs associatifs. Ils entendent prendre toute leur part, dans un dialogue exigeant et étroit avec l'ensemble des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cf. power point.

Elle indique que d'une manière générale, on constate une recrudescence de la violence dans la société française, peut-être même moins à Rennes que dans d'autres villes de même taille. Pour autant, il faut poursuivre les efforts.

Elle rappelle les problématiques auxquelles nous faisons face à Rennes :

- **Trafic de stupéfiants** : qui constitue un véritable fléau. Elle fustige le comportement des consommateurs, qui permettent d'alimenter ce trafic. Pour y faire face, la Ville a expérimenté l'idée d'une amende forfaitaire pour les consommateurs. Ainsi, toute personne prise en flagrant délit de consommation, se voit infliger une amende de 200 €, avec une inscription sur son casier judiciaire.
- **Présence des jeunes étrangers en errance**, qu'il faut distinguer des mineurs isolés, qui font l'objet d'un suivi par le Conseil Départemental. Leur activité délinquante a été particulièrement prégnante durant l'été 2020.
- Récurrence des troubles à la tranquillité publique.
- **Les violences intrafamiliales** : la ville ouvrira prochainement un lieu dédié aux femmes et enfants victimes de violences familiales.
- **Le phénomène de prostitution** : renforcé par la crise sanitaire.

Elle rappelle ensuite les engagements de la Maire pour le nouveau mandat :

- **Création de 40 postes supplémentaires de Policiers Municipaux** : 20 ont déjà été recrutés et seront opérationnels d'ici l'été. Les 20 prochains seront recrutés à partir de septembre pour être opérationnels d'ici la fin de l'année. C'est un effort considérable, compte-tenu du contexte financier des collectivités locales, mais c'est aussi un effort indispensable et pleinement assumé par la majorité municipale.
- **L'extension des horaires d'intervention de la Police Municipale**, qui pourra désormais être présente sur le terrain en fin de semaine, jusqu'à 2h du matin au lieu de minuit aujourd'hui.
- **L'armement des Policiers Municipaux** : ils seront dotés de pistolets à impulsion électrique à partir de septembre 2021.
- **Le renforcement du système de Vidéo protection.**
- **La Création d'une Brigade Anti-incivilités.**
- **le renforcement des dispositifs de Médiations.**

En ce qui concerne la présentation du chantier d'actualisation de la STSPD, elle rappelle les 4 leviers de concertation :

- Échanges en Conseils de Quartiers.
- Enquête téléphonique.
- Mobilisation du Groupe des Habitants Référents Sécurité.
- Organisation de trois forums en visioconférence : une campagne de terrain sera toutefois menée, afin d'inviter les Rennaises et les Rennais à venir se connecter.

2) Le Nouveau dispositif des Habitants Référents Sécurité (HRS-) (par Julie Guyomard).

Avant sa présentation, elle répond à la question d'un participant, portant sur le suivi de l'accord Franco-marocain relatif aux jeunes étrangers en errance. Elle indique qu'une expérimentation a été faite entre la Préfecture de Police de Paris et le Consulat du Maroc. L'idée était qu'en cas d'interpellation d'un jeune mineur marocain, celui-ci était directement conduit au Consulat. Il revenait donc aux autorités consulaires de reconnecter le mineur avec sa famille.

Cette expérimentation n'a pas perduré. En septembre dernier, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait des avancées sur cette problématique. Mais à ce stade, la Ville ne dispose pas d'informations supplémentaires. Elle souligne toutefois que Rennes, ainsi que d'autres villes, sont en veille sur le sujet.

S'agissant de la présentation de la STSPD, elle rappelle que le dispositif HRS qui existe depuis 2015, permet à des habitants membres des conseils de quartier, de faire partie d'un groupe qui travaille sur des questions de sécurité. Les élus ont souhaité améliorer ce dispositif aussi bien dans sa composition, que dans son fonctionnement.

Le nouveau dispositif sera composé de 42 membres désignés comme suite :

- 2 représentants issus de chacun des 14 conseils de quartier : elle propose à cet effet aux membres du conseil de quartier de Villejean de désigner en leur sein deux représentants.
- 2 représentants désignés par le Conseil Citoyen Rennais.
- 2 représentants issus du Conseil Rennais de la Cohésion Sociale.
- Enfin, un tirage au sort permettra de désigner 10 membres supplémentaires. Les personnes souhaitant s'y engager devront répondre à l'appel à volontariat qui sera lancé sur le site de la Fabrique Citoyenne.

Le nouveau dispositif prévoit également d'encadrer le rôle des HRS :

- Ils font office de **relais de la parole des habitants** au sein des instances du CLSPD.
- Ils jouent **un rôle de pédagogie** auprès des habitants, en leur expliquant comment fonctionne le partenariat autour des questions de sécurité et de prévention au sein du CLSPD.
- Ils s'engagent à **participer à l'Assemblée Plénière** qui a lieu tous les ans.
- Ils **participent également à la Cellule de veille semestrielle** qui a lieu dans leur CQ.
- Ils pourront **s'emparer de problématiques plus ponctuelles** (Le projet de mandat d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences par exemple, pourrait être un sujet de concertation thématique dont ils pourront s'emparer ; des actions de soutien à la parentalité, etc.).

En outre, toujours dans le souci d'encadrer son rôle, le dispositif rappelle ce que n'est pas l'HRS :

- Il n'est pas un informateur à la solde des autorités.
- Il n'est en aucun cas un circuit parallèle de signalement des problèmes de sécurité (il leur est en revanche demandé de faire de la pédagogie sur les bons circuits de signalement à activer en fonction des problématiques rencontrées).

Concernant les rythmes de travail, ils sont à définir ensemble. Toutefois, le nouveau dispositif vise un rythme de travail plus soutenu (préparer les HRS à la prise de parole devant les instances, rencontrer les acteurs de la sécurité pour une montée en compétences etc.).

En terme de calendrier, elle souhaite que les conseils de quartier aient désigné leurs représentants à peu près d'ici fin mars - début avril. Le Groupe des HRS sortant se réunira en fin mars et le nouveau sera installé au mois d'avril.

Brièvement sur l'enquête téléphonique, les retours seront faits la semaine prochaine. Concernant l'organisation des Forums, elle invite les uns et les autres à d'ores et déjà retenir la date du samedi 17 avril à 11h, qui correspond au lancement de la série de Visioconférences qui s'étendra jusqu'au 22 avril.

3) Échanges avec les conseillers de quartier

Un habitant se demande comment seront déployés les 40 nouveaux policiers municipaux sur le terrain. Il soutient que le poste de police présent sur Villejean n'est pas actif et il est fermé dès 18h. Est-il possible que les agents qui vont arriver soient présents 24H/24 et 7j/7 au niveau de la Dalle Kennedy ?

En réponse, **Mme Briéro** indique qu'on s'inscrit dans un continuum de sécurité Police Nationale – Police Municipale. En revanche, et contrairement à ce qui se fait aujourd'hui, il y aura des référents par quartier. La volonté affichée est que ces policiers soient présents aux endroits où les habitants en ont le plus besoin.

Elle dit reconnaître les problèmes existants au niveau de la Dalle Kennedy. C'est pourquoi, les horaires de leur présence pourraient être revus à la hausse. En revanche, une présence telle que souhaitée par l'habitant est impossible. Il faudrait plutôt travailler en bonne intelligence avec la Police Nationale pour qu'il y ait une bonne couverture du quartier.

Un habitant relate une anecdote symptomatique de ce déficit en présence policière : une bagarre au couteau avait éclaté sur la Dalle Kennedy 10 minutes après la fermeture du poste de Police. Cet incident n'aurait probablement pas pris de l'ampleur si des agents de police avaient été présents.

Mme Briéro indique sa disponibilité, ainsi que celle de **Mr Fouillère**, pour une meilleure réactivité en cas d'incidents de ce genre.

M. Fouillère rappelle que le Bureau de Police de la Dalle Kennedy relève de la compétence de la Police Nationale et que son périmètre de missions échappe complètement à la municipalité. Il invite toutefois les habitants à faire les remontées auprès des élus, ou auprès de la Direction du Quartier, afin que ces demandes soient transmises aux services compétents.

Une participante souligne que les plaintes adressées aux services de police ne sont pas suivies d'effets. Par ailleurs, certains habitants victimes d'actes de délinquance n'osent pas aller porter plainte par peur de représailles.

Sur la présence des policiers, elle dit être sceptique. Elle en veut pour preuve, la consommation d'alcool sur la voie publique. Théoriquement interdite, elle indique voir des personnes en consommer en permanence, à la vue des policiers. En toute impunité, l'insécurité et l'insalubrité continuent de prospérer à Villejean, sans que ne soient mis en place des mécanismes de dissuasion efficaces.

Mme Briéro dit prendre note de ces remarques et tient à rappeler qu'il n'y a pas de zones de non-droit. Les élus sont mobilisés au quotidien et sont conscients de la difficulté rencontrée par les habitants, singulièrement sur la Dalle Kennedy. Elle souligne par ailleurs que le but du renforcement des effectifs de Police Municipale est de veiller au respect des arrêtés municipaux. Mais, ce sera aussi la mission de la Brigade Anti-incivilités.

Une participante souligne que la situation actuelle est le résultat d'un laxisme qui perdure depuis un certain nombre d'années. L'une des conséquences de la persistance de cette délinquance, c'est la spéculation immobilière. Le quartier se vide de sa population vieillissante au profit de jeunes étudiants, qui font l'affaire des promoteurs immobiliers. Ce phénomène pose des problèmes en terme de tranquillité.

Christophe Fouillère apporte quelques éléments de réponse. Concernant la spéculation immobilière, il indique qu'il aura une réunion au mois de mars avec le Service Habitat de la Métropole, pour traiter spécifiquement de cette question sur Villejean. Il dit avoir conscience de la difficulté que cela pose en terme de cohabitation dans les immeubles. Mais de manière plus globale, les élus sont inquiets de voir des pans entiers de copropriétés passer entre les mains d'investisseurs dont le but est uniquement de se faire de l'argent, au détriment de la tranquillité résidentielle. Le service prévention délinquance est mobilisé auprès des copropriétaires occupants pour des actions de médiation avec les étudiants. Le sujet des copropriétés pourra faire l'objet d'un point en conseil de quartier notamment dans le cadre d'une thématique logement et ce après un an de mandat de la nouvelle équipe élue.

Concernant la présence des personnes alcoolisées sur la Dalle, il souligne qu'il ne s'agit pas nécessairement d'actes de délinquance car ces personnes ne sont pas toujours agressives à l'égard des passants. Toutefois, c'est un phénomène assez anxiogène pour les habitants. Il explique que la répression n'est pas toujours la bonne solution car il s'agit généralement de personnes insolvables. En revanche, les élus ont le souci de préserver la qualité de vie des habitants. C'est pourquoi, le nettoyage de la Dalle Kennedy est assuré également le dimanche, ce qui ne se fait pas à d'autres endroits de la ville.

Par ailleurs, il dit croire en une police municipale qui n'est pas que répressive, mais qui assure aussi le dialogue et la pédagogie avec ces personnes, pour une meilleure cohabitation avec le reste des habitants.

Cyrille Morel, adjoint à la Maire en charge des questions de propreté, intervient pour confirmer les efforts qui sont faits pour assurer le nettoyage du quartier. Il souligne notamment le travail effectué dans le cadre du Plan d'Action Propreté 2018-2021, avec le conseil de quartier et les habitants. Plusieurs balades ont été faites sur le terrain pour examiner les endroits les plus problématiques. L'expérimentation du nettoyage de la Dalle le dimanche a été tentée et sera maintenue.

Par ailleurs, des agents verbalisateurs sanctionnent les personnes qui font des dépôts de déchets sur la voie publique. Ainsi, toutes les semaines, des courriers sont adressés aux responsables de ces dépôts.

2. Charte de la place de l'arbre dans la ville

P.J. : Présentation de la démarche engagée de la charte de l'arbre

- Annexe avec la liste des engagements [Engagements](#)

Liens vers les questionnaires : Partie 1 : <https://forms.gle/bo6V8jCGbXPVcszt6>

Partie 2 : <https://forms.gle/swNSrB8reZ2nrrtV9>

Bertrand Martin présente le travail de la commission arbre et invite les membres du conseil de quartier à se prononcer sur les trois engagements proposés. Un questionnaire est à disposition et doit être retourné à la direction des Jardins et de la Biodiversité. Il est demandé à la direction de quartier de le rediffuser. Des temps de concertation seront proposés en mai juin prochain.

Cf. power point

Débat :

Une personne interroge sur la question du manque d'ensoleillement dans les appartements en raison des alignements d'arbres de l'avenue W Churchill.

Bertrand Martin explique que les arbres sont aujourd'hui protégés par la loi et les raisons justifiant leur abattage sont limitées (ex : raison sanitaire, construction, cadre paysager...).

Il n'y a, au vu de cette réglementation, aucune raison d'intervenir sur l'avenue Winston Churchill. Cela étant dit, un arbre a besoin de place pour se développer ; il faut aussi concilier le besoin d'ensoleillement des résidents d'immeubles en ville et l'intérêt général. Le climat à Rennes évolue et il faut en tenir compte dans le choix des essences à planter.

Bertrand Martin précise que les arbres petits ont été plantés avec une forte densité.

Cette habitante évoque l'arbre tombé devant son immeuble.

Bertrand Martin répond que s'il y a un déséquilibre entre la hauteur de l'arbre et le système racinaire, il peut être fragilisé.

L'habitante suggère la création d'une commission spécifique pour traiter de ces questions.

Christophe Fouillère fait remarquer que le renouvellement du conseil de quartier peut être l'occasion de créer une commission nature ou cadre de vie.

En conclusion :

Jean Charles Auffret donne quelques informations (notamment un prochain conseil de quartier le 18 mars). Il présente les prochains dossiers à travailler : les coups de cœur du budget participatif, le renouvellement de la démocratie participative et notamment les conseils de quartier, la charte de la construction et de la citoyenneté, la dotation financière du conseil de quartier. Des temps forts sont également prévus à l'échelle de la ville (un forum du budget participatif, la stratégie de sécurité et l'arbre. Les nouveaux sujets à traiter seraient plutôt programmés à l'automne prochain).

Christophe Fouillère remercie les participants et clôture la réunion.